

# CHAMPIONNATS DU CHER DE BADMINTON JEUNES ET VETERANS

(qualificatifs pour les Ligues Jeunes 2022  
des 12 et 13 mars)

CO-ORGANISES PAR  
**LE COMITE DU CHER**  
ET LE CLUB DU  
**BADMINTON du PAYS FORT**

**VAILLY-SUR-SAULDRE**  
**Les 5 et 6 février 2022**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 26 janvier 2022

## Liens Badnet :

[https://www.badnet.org/Src/index.php?ic\\_a=655616&eventId=13610](https://www.badnet.org/Src/index.php?ic_a=655616&eventId=13610)

Coût d'inscription : jeunes : 11 Euros (1, 2 ou 3 tableaux),  
Vétérans : 13 Euros (1, 2 ou 3 tableaux).

**Le règlement se fera sur factures expédiées aux clubs à l'issue de la compétition.**

## La compétition :

- Juge-arbitre : Denis Chenesseau,
- n° d'autorisation : en cours,
- Date du tirage au sort : 27 janvier 2022,
- Convocation : **disponible sur Badnet** et sur le site du Comité du Cher de badminton (cdbad18.org) à partir du **31 janvier 2022**.

## Catégories & tableaux :

Ouvert aux licenciés des clubs affiliés au Comité du Cher de badminton, des catégories **minibad à junior** (nés en 2004 et après) et **vétérans** (nés en 1986 et avant).

Les joueurs peuvent **s'inscrire sur les 3 tableaux** (simple, double et mixte).

Simples : en intégralité le samedi,

Doubles : en intégralité le dimanche,

Mixtes : début à l'issue des simples, fin des tableaux le dimanche.

Les catégories vétérans pourront être regroupées selon le nombre d'inscrits.

## Règlement & volants :

- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage.
- Une tenue de badminton conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur le terrain (short ou jupe-short obligatoire).
- Les volants sont à la charge des joueurs, à parité.
- Le volant officiel du tournoi sera le PSC 960 (plumes).

## Récompenses :

Les vainqueurs et les finalistes seront récompensés par des trophées.

Contact : 06 99 36 18 00 / [tanguy.blanchard@cdbad18.org](mailto:tanguy.blanchard@cdbad18.org)

## Mesures Covid :

Les mesures sanitaires en vigueur à la date du tournoi seront appliquées pour entrer dans l'enceinte du gymnase.

Une buvette sera mise en place si les mesures sanitaires en vigueur le permettent.